

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de E ROCHE), M ALLAMEL M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), J SOUBEYRAND (proc de I NGUYEN), M THINON, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER) et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 33
Procurations : 8
Votants : 41
Absents : 11

Date de convocation : 2/12/2022

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, R KAPPEL, MF TASTEVIN P MAISONNEUVE, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD, G DOZ et A LAURENT

En présence des suppléants non votants :

Objet : Marchés publics pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité et du gaz naturel.

Le Président rappelle à l'assemblée que des marchés publics ont été passés en 2020 pour la fourniture d'électricité (énergie verte) et de gaz.

Il précise que le terme de ces marchés est fixé le 4 janvier 2023 et qu'ils seront prolongés jusqu'au 30 mars 2023 pour pouvoir lancer une nouvelle consultation, en procédure formalisée ; aucune offre n'a été déposée dans le cadre de la consultation publiée en septembre dernier et dont la clôture des offres était fixée au 29/11/2022.

La procédure formalisée à lancer aura les caractéristiques suivantes :

- marché de deux ans comportant deux lots (électricité et gaz naturel) ;
- montant prévisionnel HT (avec abonnement/taxes énergies) :
- Lot 1 / électricité : 1 000 000 € (500 000 €/an)
- Lot 2 / gaz naturel : 110 000 € (55 000 €/an)

Il demande au Conseil Communautaire l'autorisation de faire préparer et publier ladite consultation. Il précise que le choix des fournisseurs sera validé par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- décide d'autoriser le Président à lancer la consultation aux conditions ci-avant énoncées ;
- prendra une nouvelle délibération pour autoriser le Président à signer les marchés à intervenir, sur présentation du rapport de la CAO.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 décembre 2022

Le Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20221208-DEL08122022-18-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022